Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 41 (2004)
Heft: 1613

Artikel: Congé maternité : la part des salariés
Autor: Gavillet, André
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1019261

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La part des salariés

Le «oui» au projet en votation le 26 septembre ne doit pas faire oublier la contribution des travailleurs. Ceux-ci vont désormais supporter paritairement une charge qui jusqu'à maintenant était aux seuls frais des employeurs.

On ne récitera pas comme un rosaire l'argumentaire en faveur du congé maternité. Il est connu de chacun. Notamment la contradiction intolérable entre la loi sur le travail qui met obligatoirement en congé pour huit semaines la femme salariée qui vient d'accoucher et le code des obligations qui ne garantit pas une pleine compensation salariale de cette mise au repos légale. Contradiction encore entre la compétence constitutionnelle impérative «la Confédération institue une assurance maternité» et l'absence de réalisation législative, même si c'est le peuple qui a refusé les projets qui lui furent soumis par référendum. Et argument politique décisif, cette fois-ci, une coalition s'est constituée qui déporte très à droite, isolés, les opposants. Un petit pas pour une politique sociale plus complète peut être franchi ; un grand pas en ces temps difficiles, plus réactionnaires que progressistes.

Le «oui» de la gauche, s'il est sans arrière-pensée, ne doit pas être considéré comme allant de soi. Les allocations pour perte de gain (APG) prendront en charge le coût du congé maternité de 14 semaines. Cette réaffectation des APG signifie qu'une charge qui jusqu'ici était aux frais des employeurs sera supportée paritairement. Dans le régime actuel, où sont appliqués soit le code des obligations, soit des conventions collectives, les employeurs consacrent 350 millions à l'indemnisation du congé maternité. C'est insuffisant puisque les trois quarts des salariées obtiendront, si la loi est acceptée, de meilleures prestations.

Une nouvelle charge pour les employés

Il n'en demeure pas moins qu'une obligation, certes lacunaire, qui était payée par les employeurs seuls, sera supportée aussi par les salariés. Les employeurs y trouveront un avantage, globalement et par branches, si elles occupent une forte main d'œuvre féminine (la coiffure, l'industrie horlogère, le commerce de détail, les banques, la restauration). Néanmoins, cette nouvelle répartition ne chargera pas les salariés, puisque la cotisation aux APG qu'ils paient déjà suffira à couvrir le coût du congé maternité, sous réserve d'une augmentation minime, 0,1% dès 2008.

Certes la réaffectation des APG est naturelle. Depuis leur création en 1953, les femmes devaient cotiser quand bien même elles n'étaient pas astreintes aux obligations militaires. Par le congé maternité, l'équité, c'est-à-dire le juste équilibre entre contribution et indemnisation, est rétablie. Avec, comme conséquence, que les salariés participeront désormais paritairement à une charge jusqu'ici exclusivement patronale. C'est l'habileté du projet, qui est un compromis. Personne ne perd et beaucoup gagnent.

Mais, dans l'enthousiasme de la campagne, il est permis de rappeler que le «oui» des salariés et de la gauche est d'autant plus fondé qu'ils font leur part. Du même coup est réfuté l'argument ordinaire des opposants prétendant que la politique sociale se développe au détriment de l'économie qu'on accable de charges nouvelles. *ag*

Les subventions que l'on reçoit sont forcément de bonnes subventions

L'Union démocratique du centre zurichoise est connue pour son assiduité à dénoncer des «gaspillages de fonds publics» prétendus (souvent) ou avérés (parfois). Par contre, ses personnalités ne sont pas en reste lorsqu'il s'agit de percevoir des subventions étatiques et d'en faire un usage peu consciencieux.

L'organisation des paysans du canton de Zürich a créé en 1999 l'association *Märtplatz Züribiet* (la place du marché de la région zurichoise), afin de promouvoir la production agricole locale. De nombreuses organisations et membres individuels y ont adhéré, dont le successeur de Christoph Blocher à la présidence de la section cantonale de l'UDC, Peter Good. Séduits, canton et Confédération accordent de généreuses subventions. En pure perte, car l'association vient d'être mise en liquidation.

Des investissements démesurés (notamment dans le marché du lait), la négligence de la surveillance par l'association des paysans et sa tentative de redressement trop tardive ont eu raison de *Märtplatz Züribiet*. Sous les feux de la critique, le secrétaire du lobby agricole cantonal, qui n'est autre que le président de l'UDC Suisse, Ueli Maurer.

Les ténors de la droite extrême s'en souviendront-ils lors de leur prochain assaut contre les subventions et les «incapables qui les reçoivent» ? *jcs*

Tages-Anzeiger, 25 août 2004.